



AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES
DE MANIFESTATIONS

DGACR/DCU/VA/MD/GD/2024-028097

Saint-Herblain, le **11 2 DEC. 2024**
DGACR/DCU/VA/MD/GD/2024-028097
Service Vie Associative
Votre contact : Mélanie DUCHET
Courriel : vie.associative@saint-herblain.fr



Direction
citoyenneté et
usagers

Objet : Calendrier 2025 pour les dépôts de demande de soutien aux manifestations – demande de dépôt avant le 30 janvier 2025 pour les évènements de mai et juin 2025

Chères associations,

Afin de pouvoir vous accompagner au mieux dans vos manifestations, le service Vie associative vous invite à faire vos demandes 2025 dès que possible (minimum 3 mois avant la date), que cette demande concerne la vente de produits, l'organisation d'un bar, des occupations de domaine public ou des demandes de matériel (logistique, électrique, mobilité, poubelle de tri).

Pour les évènements programmés entre mai et juin 2025, le nombre important de manifestations sur cette période nous conduit à vous demander d'anticiper votre dépôt de demande de soutien aux manifestations. Aussi nous vous remercions de saisir votre demande depuis le portail numérique « Espace associations » avant le **30 janvier 2025**.

Nous vous rappelons que le portail numérique Espace association <https://espace-associations.saint-herblain.fr/aides/#/saintherblain>, est aujourd'hui l'accès privilégié pour nous faire parvenir votre demande de manifestation. Il est obligatoire d'enregistrer votre association avant de déposer votre demande. Vous trouverez une procédure sur le site internet de la ville, rubrique Espace associations-portail numérique.

L'équipe du service Vie associative est disponible pour vous accompagner dans ces nouvelles démarches par mail vie.associative@saint-herblain.fr ou au 02 28 25 22 62.

Pour rappel, une demande de soutien aux manifestations ne conduit pas automatiquement à un soutien de la ville. Une fois l'instruction réalisée par les services, une réponse vous sera apportée en fonction des préconisations en termes de sécurité et des moyens logistiques et humains disponibles. Tout dépôt hors délai ne sera pas instruit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Pointe déléguée à la vie associative et
relations internationales



Mélanie REBOUH

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

